



Bureau du Conseil communal

Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2020 à fin juin 2021 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au 1^{er} juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1^{er} juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

Tableau récapitulatif

Objet	Nombre en 2020–2021	Nombre en 2019–2020	Nombre en 2018–2019	Nombre en 2017–2018
Séances plénières simples du Conseil communal	3	2	2	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	20	18	22	19
Démissions de membres du Conseil entre 01.07 et 30.06	6	13	9	16
Motions déposées entre 01.07 et 30.06	–	–	4	2
Postulats déposés entre 01.07 et 30.06	63	65	49	59
Projets de règlement déposés entre 01.07 et 30.06	1	–	1	3
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07 et 30.06	19	23	44	65
Interpellations urgentes déposées entre 01.07 et 30.06	24	44	17	24
Pétitions déposées entre 01.07 et 30.06	19	12	16	12
Préavis déposés entre 01.07 et 30.06	37	36	39	32
Rapports-préavis déposés entre 01.07 et 30.06	29	16	22	27
Rapports (R1 à Rn) de l'année	101	91	95	114
Questions écrites transmises à la Municipalité	14	47	21	25
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	144	128	142	171
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	69	119	93	75
Séances de la Commission de gestion	10	10	11	8
Séances de la Commission des finances	10	12	12	13
Séances de la Commission des pétitions	8	4	4	9
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal (CCRI)	33	15	24	24
Nombre de recours enregistrés par la CCRI	134	44	25	n/a
Séances de la Commission de politique régionale	–	–	–	4
Séances du Bureau du Conseil	18	21	15	17
Invitations reçues	3	63	160	91
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	14	7	9	8
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	36	41	47	38
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	193	115	203	189
Ratio nombre d'objets traités/nombre de séances	8.3	5.75	8.45	8.5

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre d'objets traités par le nombre de séances ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil vote plusieurs objets nécessitant de nombreuses heures de débats. De plus, les initiatives renvoyées en commission ne sont pas comprises dans le nombre d'objets traités.

Principales missions du service

Le Secrétariat du Conseil (SCC) est le support du Bureau et du Conseil communal. A ce titre, sa mission centrale est d'organiser la planification et la préparation, le déroulement et le suivi de l'activité du Conseil. Le SCC est composé 7 personnes engagées avec des taux d'activité correspondant à 4.75 EPT. Ses missions principales sont:

- Secrétariat du Conseil
- Secrétariat de la Commission de gestion (COGES), de la Commission des pétitions (COPET), de la Commission de recours en matière d'impôt et taxes communales (CCRI)

Evènements marquants

Impact de la crise sanitaire sur les séances

L'année présidentielle a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19. Elle est sans précédent. Durant toute l'année présidentielle, séance du 25 août exceptée, les séances ont eu lieu à la Halle 35 du bâtiment Sud de Beaulieu. Le prix de la location de la salle – CHF 10'000 par soir – a pu être négocié par la présidente du Conseil 2019-2020, le syndic et la direction de Beaulieu. A ce montant se sont ajoutés les frais techniques de réalisation audio et vidéo et les frais liés aux mesures sanitaires, dont le contrôle du respect a été assumé par la préfecture du district de Lausanne.

Une réflexion sur la possibilité de mener des séances du Conseil de manière hybride, c'est-à-dire avec des personnes présentes dans la salle et d'autres en visio-conférence, a été conduite. Les difficultés techniques (synchronisation du son, effet larsen, contrôle du droit d'accès au vote électronique à distance) ont occupé ces réflexions. Aucune séance n'a finalement été organisée dans ce mode, le Conseil d'Etat l'ayant interdit.

Les travaux des commissions ont été maintenus, dans la majorité des cas en présentiel, dans des salles permettant de respecter les distances sanitaires ce qui a engendré des difficultés d'organisation d'agenda. En effet, certaines des salles utilisées précédemment ne pouvant plus l'être, cela a rendu plus compliqué le partage des locaux dans lesquels les réunions étaient autorisées.

Principales activités 2020-2021

Commission de recours en matière d'impôt

Durant cette année, la commission s'est réunie 33 fois et a traité 88 recours. La greffière entrée en fonction en janvier 2019 a donné sa démission pour le 1^{er} octobre 2020 pour une nouvelle opportunité de carrière. Le greffier qui l'a remplacée est entré en fonction le 1^{er} novembre 2020.

L'évolution mentionnée dans le tableau du nombre de recours enregistré peut s'expliquer en partie par les recours portant sur la taxe de base déchets. Lors de la modification du Règlement de la ville de Lausanne sur la gestion des déchets, 3000 recours environ ont été déposés en 2013. Afin de gérer cette masse importante de dossier, la CCRI avait, à l'époque, opté pour une suspension de tous les recours et proposé de trancher quelques recours sélectionnés parmi les 3000. Cette procédure a permis d'obtenir un arrêt de principe en 2019 du Tribunal fédéral lequel a confirmé le principe de la taxation lausannoise.

Suite à cet arrêt, la CCRI a adressé un courrier aux recourantes et recourants les informant des conclusions de l'arrêt et les invitant, s'ils le désiraient, à retirer le recours. Environ 100 recourantes et recourants ont maintenu leur recours. Depuis le mois de novembre 2020, la commission traite ces procédures et terminera toutes les auditions d'ici la fin du mois de juin 2021 en principe.

Ces recours expliquent en partie le nombre de dossiers enregistrés sur le rôle statistique de la CCRI. Il convient de préciser que la majorité des recourantes et recourants s'a déposé des recours régulièrement depuis 2013 sur les mêmes principes. Ainsi, chaque ligne comportant l'indication «Taxe de base déchets», comporte en réalité plusieurs recours, lesquels sont joints.

Cependant, l'année 2021 est marquée par une augmentation du nombre de recours, hors taxe de base déchets. Ils s'élèvent actuellement à 60 recours depuis le 1^{er} janvier 2021, ce qui est sensiblement plus élevé que les dossiers enregistrés pour l'année 2020, respectivement 2019. Cette augmentation ne s'explique pas par une modification législative.

Plusieurs recours sont déposés en raison de la situation économique des personnes taxées. Il y a quelques commerçantes et commerçants qui ont recouru pour des procédés de réclame, ou des interventions de police suite à du bruit, et qui estiment être déjà durement frappés par la pandémie et les fermetures.

Les interventions de police constituent toujours une grande partie des dossiers traités au sein de la CCRI. L'argument revenant régulièrement consiste à dire que le recourant a déjà été amendé par la Commission de police et ne comprend pas pourquoi une nouvelle taxe lui est notifiée. Le greffier a contacté la Commission

de policer afin de discuter notamment des informations figurant sur les ordonnances pénales notifiées au recourant. La page de garde comporte expressément l'indication que les recourantes et recourants recevront une facture supplémentaire portant uniquement sur les frais d'intervention de police. Aussi, les informations transmises paraissent être claires même si juridiquement cette impression de double taxation doit être expliquée aux recourantes et recourants.

Rédaction du Bulletin du Conseil

Les activités du Grand Conseil ayant été suspendues durant la crise sanitaire en 2020, l'équipe de rédaction du Bulletin du Grand Conseil a proposé ses services pour la rédaction du Bulletin du Conseil communal de Lausanne. Près de 300 heures de travail pro bono ont été faites.

Développement et déploiement d'un nouveau logiciel

La Municipalité a fait développer un logiciel de gestion des documents et des flux d'information qui doit remplacer celui utilisé jusqu'ici: Goéland/Extranet. Des tests de charge ont été effectués en mars 2021. L'administration a commencé à utiliser le logiciel le 4 juin, la Municipalité lors de sa séance du 10 juin et les membres du Conseil ont accès à la plateforme depuis le 9 juin. Le bilan de la migration informatique, de la prise en main par les membres du Conseil et son secrétariat sera fait dans le prochain rapport.

Suivi de l'activité du secrétaire

Conformément à une demande du Service du personnel, le secrétaire du Conseil utilise depuis le 01.06.2021 la plateforme de timbrage Time Tool, commune à l'ensemble du personnel de l'administration. Avant cela, il notait ses heures dans un fichier Excel qu'il donnait à signer tous les mois à la présidente ou au président du Conseil. Cela n'était pas le cas précédemment, car, à son entrée en fonction 2011, le Règlement du personnel de l'administration communale (RPAC) imposait un cadre qui ne correspondait pas à l'activité du poste, notamment le paiement majoré des heures effectuées en soirée. L'entrée en vigueur d'Equitas a corrigé cela.

Présentation des activités des associations lausannoises au Conseil communal

Empêchée d'aller à la rencontre du tissu associatif lausannois par la crise sanitaire, la présidente du Conseil a émis le souhait de recevoir 2 associations au début de chaque séance du Conseil et de leur donner l'opportunité de présenter leurs activités en 3 minutes. Entre le 22 septembre 2020 et le 8 juin 2021, 36 associations – sportives, artistiques, sociales – se sont succédé sur la scène de Beaulieu. Leurs représentantes et représentants ont pu expliquer en quoi consistent leurs actions et rencontrer les membres du Conseil, lesquelles ont pu découvrir ou redécouvrir la richesse de l'offre à disposition des habitantes et habitants de Lausanne et de sa région.

Accueil des citoyennes, citoyens, écolières et écoliers à l'Hôtel de Ville

Dans le prolongement de l'initiative évoquée ci-dessus, la présidente a aussi proposé aux citoyennes et citoyens lausannois, par la voie du journal communal et des réseaux sociaux, de venir visiter l'Hôtel de Ville et d'échanger un moment convivial. Ces rencontres se sont faites sur inscription dans le respect des jauges et consignes sanitaires édictées par le Canton.

Elle a également reçu des classes scolaires durant les pauses de midi et leur a présenté les activités du Conseil communal et fait visiter les locaux où, habituellement, les élues et élus tiennent leurs séances.

Visites des services

La présidente a aussi organisé la visite de 9 services. Une fois encore, l'intention était de provoquer des rencontres et des échanges. Loin des visites de contrôle et gestion effectuées par les commissions permanentes, il s'agissait ici de s'intéresser à celles et ceux qui font fonctionner l'administration. C'est ainsi que durant l'automne, accompagnée parfois de membres du Bureau ou du Conseil, elle a pu s'entretenir avec grand intérêt non seulement avec les cheffes et chefs de services mais aussi avec le personnel de bibliothèque et archives; urbanisme; eau; service social; logements et gérances; cadastre; parcs et domaines; accueil de jour; service d'achats et logistique et a pu se rendre compte de la passion et de l'investissement de chacune et chacun.

Gestion de l'ordre du jour du Conseil

La présidente et les membres du Bureau ont réfléchi et essayé de prendre des dispositions pour améliorer la vitesse de traitement des objets à l'ordre du jour du Conseil: limitation du temps de parole, regroupement d'objets par thématique, interprétation stricte du Règlement du Conseil pour l'octroi des urgences au traitement des interpellations, le Bureau n'a pas ménagé ses efforts.

Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne

La révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) a enfin abouti après des années de travaux. Celle-ci avait été initiée notamment pour réduire le nombre d'objets à l'ordre du jour des séances. Les propositions faites par la Commission 56, chargée de cette révision, ont parfois été testées par la présidente.

L'une des modifications majeures du RCCL adoptées par le Conseil communal le 11 mai 2021 est de confier la charge au secrétariat du Conseil de participer à toutes les séances de commissions, Commission des finances exceptée, pour en prendre les notes. L'effet escompté est de réduire le délai de reddition de ces notes par l'administration. La validation du Règlement par la conseillère d'Etat et l'engagement des ressources humaines permettant d'assurer cette nouvelle mission renvoient l'entrée en vigueur de cette mesure dans le courant de l'année présidentielle 2021-2022. En attendant, par souci d'économie et pour éviter les procédures liées l'engagement d'auxiliaires, la Municipalité a autorisé le personnel de son administration à suppléer le secrétariat du Conseil.

Le délai de mise à disposition des notes a, par ailleurs, fait l'objet d'un rappel aux secrétariats des directions, par l'intermédiaire du secrétaire municipal, qu'il n'est pas nécessaire de faire adopter les notes aux membres de la commission. Les notes de séances servent au président pour rédiger son rapport de commission. Elles sont confidentielles. Si les notes sont incomplètes ou erronées, il apporte directement les corrections dans son rapport, sans faire corriger les notes.